



Travaux toiture et apprentis

Par Pouicpouic

Bonjour,

j'ai signé 2 devis un en février 2026 et 1 en avril pour des travaux de rénovation toiture et création appenti dans la continuité de la toiture. Les ouvriers ont commencé le chantier début aout (je n'arrétais pas de relancer car ils ne venaient jamais), il y a eu des problèmes : dégât des eaux , ils n'ont pas baché la toiture , il a plu et nous avons eu infiltration eau dans 2 pièces. ils nous ont dit que c'était normal car le chantier était toujours en cours. les ouvriers ont pris notre terrain pour une déchetterie, déchets des travaux , ordures de nourriture , mégots , clous disséminés partout dans le jardin... ils ont mis 4 semaines à "finaliser le chantier " , le problème qui se pose est que l'apprenti est collé en limite de propriété , le bac acier doit normalement respecter une limite de 15 à 25 cm avec la limite de la mitoyenneté. Nous ne savions pas , ce sont les voisins qui sont venus nous le dire. du coup l'artisan rejette la faute sur nous et que c'est nous le maître d'oeuvre. et qu'il veut bien faire les travaux en plus avec rajout gouttière à 1500 ? la gouttière ! nous en sommes à 23500 ? de travaux, avec des devis en cours de route pour rajouter des choses non prévues. nous avons l'impression de nous faire avoir. l'artisan nous a dit qu'il n'y avait pas besoin de déclaration en mairie, nous avons appris qu'il en fallait une . ma question est : est-ce lui qui est responsable du non respect de la distance de la mitoyenneté lors des travaux ? En plus l'apprenti ne protège pas nos voitures du soleil. je suis à bout. merci pour votre patience et votre réponse bienveillante.